

L'Arctique : le nouveau chaud-froid climatique et géopolitique

Par Camille Lépinay — Mardi 4 août 2009 | Tags :



Pour citer cet article : Camille Lépinay, "L'Arctique : le nouveau chaud-froid climatique et géopolitique", Nouvelle Europe [en ligne], Mardi 4 août 2009, <http://www.nouvelle-europe.eu/node/686>, consulté le 24 mai 2012

En août 2007, les télévisions du monde entier diffusaient ces images d'un sous-marin russe plantant un drapeau russe sous le pôle Nord, symbole d'une nouvelle "course au pôle Nord". La fonte des glaces conséquence du réchauffement climatique aiguise les passions dans cette région d'eau et de glaces : peut-on y empêcher une nouvelle « guerre froide » pour le pôle Nord ?

Impact du changement climatique

À l'origine, il s'agit de perturbation purement climatique car l'Arctique est une des régions du monde les plus touchées par le changement climatique : la température atmosphérique y augmentera deux fois plus que la moyenne mondiale, de 4 à 7°C au cours du XIX^e siècle. Pourtant, les sept pays frontaliers de l'Arctique pris comme un groupe ont continué d'augmenter leurs émissions de gaz à effet de serre de 19% depuis 1990. L'augmentation de la température cause la fonte des glaces et glaciers, observée par les satellites depuis deux décennies : depuis le milieu des années 1970 la glace estivale a diminué de moitié, l'équivalent de la taille de l'Inde selon les chiffres cités par *Der Spiegel*. Or, cette fonte des glaces s'est accélérée ces dernières années du fait d'un cercle vicieux appelé effet albedo : tandis que la glace immaculée reflète les rayons du soleil, l'eau sombre absorbe la chaleur, ce qui accentue l'augmentation de la température... De nombreuses études indiquent qu'en 2040

l'Océan Arctique sera libre de glace l'été, mais certains modèles plus récents évoquent même 2013 !



La fonte de la banquise pourrait modifier les courants marins voire, de cause à effet, le Gulf Stream qui apporte de l'air chaud à l'Europe. Si la fonte de la banquise ne cause pas l'élévation du niveau de l'eau (faire l'expérience de faire fondre un glaçon dans un verre d'eau), la fonte de la calotte polaire du Groenland pourrait induire une augmentation d'environ sept mètres du niveau global des mers. De plus, le réchauffement climatique perturbera fortement l'écosystème arctique. Des espèces animales comme l'ours polaire ou les phoques sont directement menacées. En outre, les communautés autochtones - un tiers des 4 millions d'habitants de l'Arctique, les Inuits étant les plus connus - sont soumises à un défi majeur pour leur survie non seulement alimentaire mais aussi culturelle. Ces communautés qui commencent à s'organiser dans des organisations comme le Conseil Circumpolaire Inuit, risquent de devenir des « réfugiés climatiques » ou plutôt des « déplacés climatiques » comme ils ne peuvent bénéficier de la Convention des Nations unies pour les Réfugiés, qui ne couvre que les personnes en danger dans leur pays pour des raisons politiques.

D'un autre côté, le changement climatique offrira aussi de nouvelles opportunités non seulement en termes d'agriculture mais surtout en termes de transports et de ressources naturelles. En effet, la fonte des glaces estivales ouvre de nouvelles routes de navigation : le mythique passage du Nord-Ouest (au nord du Canada) et son symétrique, le passage du Nord-Est (au Nord de la Russie) ont été accessibles depuis deux étés. Ces passages réduisent considérablement les distances entre l'Europe et l'Asie de 40%, et entre l'Europe et la côte Est-américaine de 25%, permettant de diminuer les coûts de transport de l'ordre de 20%, selon Foreign Affairs. Or, la navigation polaire pose de nombreux problèmes notamment en termes de sécurité maritime avec les risques de naufrages et marées noires. Plus stratégiquement, la fonte des glaces donnera accès aux nombreuses ressources naturelles de la région : or, nickel, plomb, platine, étain, manganèse, or, diamants, poissons et surtout pétrole et gaz. L'Institut Américain de Géologie estime que l'Arctique

cache un quart des ressources mondiales non exploitées de gaz et de pétrole ! Le Groenland compte d'ailleurs sur cette manne pour s'émanciper de la couronne danoise. Un autre grand bénéficiaire est la Russie, dont l'expédition polaire d'août 2007 a révélé au grand jour le large appétit : elle réclame en effet depuis 2001 la souveraineté sur 45% du plateau continental arctique et notamment sur le pôle Nord.

Complications géopolitiques

Ainsi, le réchauffement climatique et la fonte des glaces ont attisé des tensions géopolitiques qui nourrissent les scénarios catastrophes d'une « nouvelle guerre froide » entre les pays frontaliers, Russie, États-Unis, Canada, Danemark et Norvège. Un tel scénario catastrophe est sans doute exagéré. De fait, les revendications de souveraineté sur le pôle Nord remontent au début du XX^e siècle, et l'Arctique a déjà été très militarisé pendant la Guerre froide, comme zone de patrouille des sous-marins soviétiques et américains.

En fait, la récente ruée vers l'Arctique peut aussi s'expliquer sur le plan juridique avec la Convention des Nations unies pour le Droit de la Mer (CNUDM) signée à Montego Bay en 1982 et entrée en vigueur en 1994. En effet, cette Convention fixe plusieurs limites pour les eaux adjacentes au littoral, impliquant des degrés variables de souveraineté de l'État riverain : souveraineté complète sur les eaux territoriales jusqu'à 12 miles marins, droits souverains sur toutes les ressources naturelles de la Zone économique exclusive mais les États tiers peuvent quand même y installer des pipelines sous-marins par exemple, droits souverains sur le plateau continental et ses ressources naturelles (uniquement fonds-marins et sous-sols) jusqu'à 200 miles marins. Or, la CNUDM donne le droit d'étendre ce plateau continental jusqu'à 350 miles marins par pétition à la Commission sur les Limites du Plateau Continental, si l'État riverain prouve la continuité du plateau au-delà des 200 miles de base. Des gisements sous-marins de pétroles peuvent ainsi être appropriés par l'État riverain. Or, cette pétition ne peut intervenir que dans les dix ans suivant ratification.... Or, la plupart des États riverains de l'Arctique ont ratifié la Convention à la fin des années 1990, et la date butoir est 2013 pour le Canada, 2014 pour le Danemark, et.... 2009 pour la Russie. D'où l'expédition russe d'août 2007 suite à un premier refus de la Commission des Nations unies qui réclamait plus de preuve. Au centre de toutes les revendications, la chaîne des Lomonosov : continuité du plateau eurasiatique pour les Russes, du Groenland pour les Danois, d'une chaîne des Rocheuses pour le Canada...

De même, la question du statut des eaux se pose pour les nouveaux passages de navigation. Certes, la CNUDM implique un droit de passage inoffensif dans les eaux intérieures, mais elle autorise l'État riverain à adopter diverses réglementations comme en matière de sécurité maritime ou d'environnement



(article 21). Or, le Canada par exemple argue ainsi que le passage du Nord-Ouest relève de ses eaux intérieures ce qui est contesté par les États-Unis et les Européens, qui soutiennent au contraire que le passage constitue un détroit international, impliquant un droit de passage sans entrave.

Enfin, de façon problématique, les États-Unis n'ont toujours pas ratifié la Convention (même s'ils y réfléchissent sérieusement) et tous les États nordiques signataires sauf la Norvège se sont volontairement exclus du mécanisme de règlement des différends de la Convention. Pourtant, réunies de façon informelle à Illulissat au Groenland le 28 mai 2008, les cinq grandes nations arctiques, le Canada, les États-Unis, la Russie, la Norvège et le Danemark ont affirmé dans une déclaration qu'ils étaient engagés en faveur de cette Convention et qu'il n'y avait pas besoin d'autre cadre juridique international pour l'Arctique.

Quelle gouvernance ?

On peut cependant en douter et les partisans d'un nouveau traité « Arctique » sur le modèle du traité Antarctique de 1959 sont de plus en plus nombreux. Les enjeux sont similaires à ceux de 1959 pour l'Antarctique : empêcher la militarisation de l'Arctique, sa surexploitation et promouvoir la recherche scientifique. Néanmoins, l'Arctique n'est pas un continent comme l'Antarctique mais une mer de glace... à l'exception du Groenland. L'autre enjeu est le champ géographique de protection de l'Arctique. Ces dernières années, comme cela fut manifeste lors la conférence informelle d'Illulissat du 28 mai 2008, les cinq grandes nations arctique ont eu tendance à faire de l'Arctique leur chasse gardée. Pourtant, d'autres pays comme l'Islande, la Suède, la Finlande, voire même le Royaume-Uni, le Japon ou la Chine ont des intérêts dans la région. Les populations autochtones sont peu consultées. Plus globalement, la fonte des glaces aura un impact mondial sur le niveau des océans et on peut ainsi argumenter en faveur d'un régime international de protection.

Une synthèse possible pourrait se trouver dans un renforcement de la Convention des Nations unies pour le Droit de la Mer tout en utilisant l'article 123 existant de la Convention qui appelle les États signataires bordant une mer fermée ou semi-fermée à coopérer dans une organisation régionale appropriée pour protéger l'environnement, mieux gérer les ressources et promouvoir la recherche scientifique. Parmi les nombreuses organisations régionales existantes, la candidate idéale à une telle fonction serait le Conseil Arctique qui présente l'avantage de réunir tous les États de la région et de prévoir un mécanisme de consultation des organisations des populations autochtones. De plus, le Conseil Arctique a réalisé un travail important de documentation sur l'impact du réchauffement climatique sur l'Arctique (*Arctic Climate Impact Assessment Report*) via le Programme de Surveillance et d'Évaluation de l'Arctique (*Arctic Monitoring and Assessment Program, AMAP*). Cependant, pour ce faire, un renforcement institutionnel et en termes de compétences élargies paraîtrait nécessaire pour le Conseil Arctique qui n'est pour le moment fondé que sur une simple



déclaration, n'a pas de secrétariat permanent, aucun pouvoirs de décisions, et est centré sur les questions environnementales plutôt que sécuritaires.

Ainsi, l'Arctique est bien ce « canari dans la mine de charbon » évoqué par les auteurs anglo-saxons utilisant l'image des canaris que les mineurs descendaient avec eux au XIX^e siècle et dont la fin du chant indiquait aux mineurs qu'il fallait quitter le boyau sous peine de mort par asphyxie. De même, l'Arctique est une « région témoin » des dommages du changement climatique, non seulement en termes écologiques, mais aussi géopolitiques. Un régime international et régional de gouvernance adapté apparaît indispensable pour éviter une « nouvelle guerre froide » dans le sens littéral du terme et une dégradation dramatique de ce joyau planétaire.

Pour aller plus loin

Sur Nouvelle Europe

- Dossier de juin 2010 : Y a-t-il encore une place pour les Européens dans le Grand Nord ?
- Les comptes rendu des débats de février et mai 2008 : L'Europe et ses mers et Géopolitique des mers, Europe puissance ?
- La Russie à la conquête des abysses
(publié le 03/08/2007)
- À la découverte des Sâmes, peuple autochtone d'Europe du Nord
(publié le 01/08/2007)

Sur Internet

- Déclaration d'Illulissat
- Gerald Traufetter, "The battle for the North Pole", *Der Spiegel*, 09/19/2008
- Borgerson, Scott G., "Arctic Meltdown", *Foreign Affairs*, Mar/Apr2008, Vol. 87:2, p63-77 (pas disponible en intégralité)

Source image : *Der Spiegel* / University Illinois et 091005Svalbard031, par Greenpeace foto, sur Flickr

<http://www.nouvelle-europe.eu/node/686>